



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Réalisation d'un poste de relevage des eaux usées

Organisme acheteur : Commune de PLABENNEC. Correspondant : Mme Le Maire, Mairie de Plabennec, 1 rue Pierre Jestin, 29 860 PLABENNEC.

Type de procédure : procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360)

Objet de la consultation : Marché de travaux et de fourniture - Réalisation d'un poste de relevage des eaux usées – Remplacement du poste de Vourc'h Vras

Allotissement : 2 lots. Lot n° 1 : travaux de génie civil - Lot n° 2 : équipements du poste

Durée du marché : durée d'exécution des travaux.

Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation (prix, 40% ; valeur technique, 50 % ; condition de garantie : 10%).

Retrait du dossier de consultation : plateforme dématérialisée : <http://megalisbretagne.org/> entité « Commune du Plabennec »

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date et heure limite de remise des plis : **jeudi 21 septembre 2017, à 16 heures**

Condition de remise des offres : les offres sont à transmettre selon les modalités indiquées dans le règlement de consultation, sur support papier contre récépissé ou pli recommandé avec avis de réception postal, à envoyer à « Madame le Maire, 1 rue Pierre Jestin, 29860 PLABENNEC » ; ou par voie électronique sur la plateforme : <http://megalisbretagne.org/>, entité « Commune de Plabennec »

Renseignements complémentaires :

D'ordre technique : 06.35.10.71.28 – servicedeseauxplabennec@orange.fr

D'ordre administratif : 02.98.40.41.32, respjuridique@ville-plabennec.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS44416 35044 Rennes Cedex. Tél. : 02 23 21 28 28



« Dites-le nous une fois » - Marché public simplifié

Ce marché est conforme au dispositif MPS (Marché Public Simplifié) qui permet aux entreprises de **candidater plus rapidement sur la base de leur seul numéro SIRET.**

> Modalités précisées à l'article 3.3 du règlement de consultation.

Ce dispositif est un gain de temps pour les candidats, la collectivité encourage son utilisation.